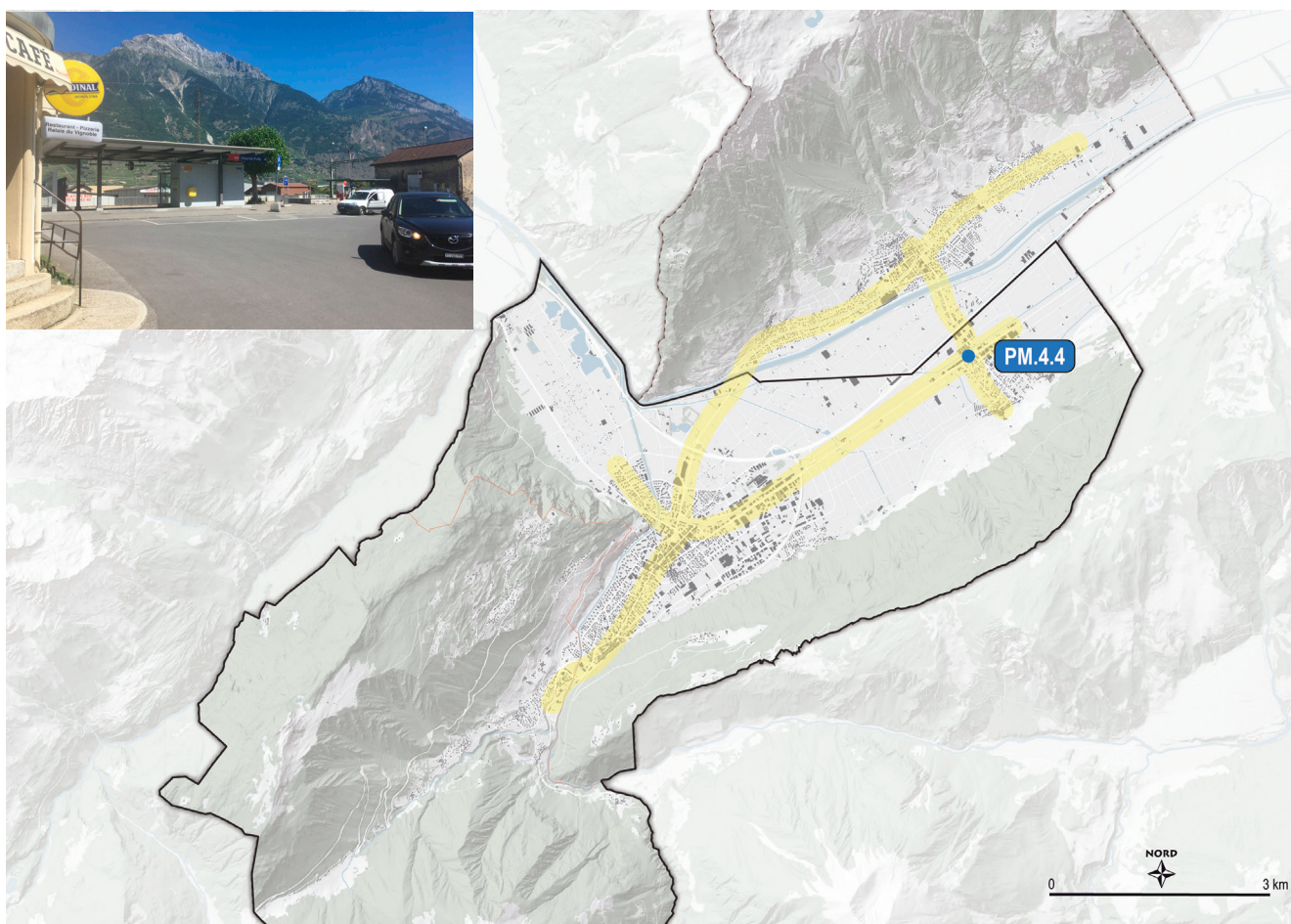




## PM.4.4

## INTERFACE FERROVIAIRE DE LA GARE DE CHARRAT-FULLY

<b>Catégorie</b>	Plateformes multimodales	<b>Coût</b>	1'820'000 CHF HT	<b>Priorité</b>	A
<b>Instance(s) responsable(s)</b>	Commune de Martigny	<b>Instance(s) concernée(s)</b>	CFF, SDM		
<b>Stratégies sectorielles</b>	S.TP.1, S.TP.2, S.TP.3, S.U.1, S.U.3				



### Description

#### État actuel

La gare de Charrat-Fully, située sur la ligne régionale du RER Valais (cadence à la demi-heure toute la journée), dessert les villages de Charrat (en rive gauche) et de Fully (en rive droite). La place de gare doit être entièrement réaménagée, car elle ne dispose aujourd'hui d'aucun espace public de qualité et reste très routière.

#### État attendu

La place de la gare est réaménagée et du stationnement vélo sécurisé est proposé pour les déplacements pendulaires. L'objectif est d'aménager une véritable place de gare avec de bonnes conditions d'accueil (accessibilité modes doux, stationnement vélo, etc.) pour valoriser l'arrêt existant et renforcer l'intermodalité, notamment en lien avec les rabattements mobilité douce de/vers Fully sur la gare régionale de Charrat-Fully. Les rabattements en bus (ligne 12.311) de/vers Fully sont organisés via la gare principale de Martigny.

<b>Opportunité et utilité</b>	<p><b>Opportunité:</b> Cette mesure répond au besoin d'action (1.1) de valorisation des interfaces de transport afin de favoriser le report modal grâce à l'amélioration des conditions de rabattements modes doux depuis les zones d'habitations de Charrat et de Fully.</p> <p><b>Utilité:</b> CE1 : l'utilité principale de la mesure est l'amélioration de l'intermodalité, car les conditions d'accès à la gare régionale sont qualitativement optimisées.</p> <p>CE3 : cette mesure permet de réduire les potentiels accidents dans cette zone où se concentrent différents usages (voiture, piétons). Les fonctionnalités du site seront redéfinies afin de réduire les points de conflits.</p> <p>CE4 : le réaménagement de l'interface de la gare aura pour conséquence une amélioration de la part modale des transports publics ayant un effet direct sur la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.</p>		
<b>Réalisation</b>			
<b>État de coordination dans le PDc (au 01.01.21)</b>	Pas concerné		
<b>État de planification</b>	L'état de planification 1 est atteint. Étude préliminaire réalisée permettant de confirmer le besoin d'action (2021).		
<b>État « prêt à être réalisé et financé »</b>	L'état « prêt à être financé » est atteint. Avant-projet (2022-2023), projet d'exécution (2024), expropriations (2026), mise à l'enquête (2026).		
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>	Date prévue du début des travaux : 2027 Date prévue de la mise en service : 2028		
<b>Financement</b>			
<b>Montant estimé</b>	1'820'000 CHT HT	<b>Demande de cofinancement</b>	Oui
<b>Clé de répartition</b>		<b>Canton (2%)</b>	<b>Commune(s) (98%)</b> <b>Tiers (-%)</b>
		30'000 CHF HT	1'790'000 CHF HT - CHF HT
<b>Autres</b>			
<b>Fiches concernées du PDc</b>	D.1, D.2, D.3, D.5, B.6	<b>Fiches concernées du PDi</b>	M3, M4, M5
<b>Lien avec les autres mesures</b>	La mesure est en lien étroit avec la mesure P.MD.4.1.1 – liaison cyclable entre Charrat et Fully permettant le rabattement depuis les localités de Fully, avec la mesure U.EP.4.6 – requalification des espaces publics de l'axe structurant de Fully – Charrat et avec la mesure U.D.4.10 – développement rationnel des zones d'activités économiques.		



### Impact sur les domaines transversaux

La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) :

#### Nature / environnement

Environnement gris : **OPA**ir / **OP**B / ORNI / **OP**AM / OSites

Environnement vert : OEaux / OSol / OFo / OPN

Dangers naturels

#### Agriculture

Emprises sur la zone agricole/ SDA

Le secteur de la gare se situe dans le domaine attenant du réseau ferré concerné par l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) et est concerné par l'exposition au bruit du trafic ferroviaire (Lr\_Jour).

### Documents mis à disposition

- Charte des gares régionales appliquée au RER Valais/Wallis (Charte des bonnes pratiques et directive financière) (SDM, 2019)
- Potentiel de densification des arrêts du RER Valais ; Citec ; RegionAlps (2015)

### Plan selon état d'avancement



#### Légende:

— / - - - / - - - - Quai(s) central / latéraux

— / — Rhône / Espace Rhône

↔ / ↔ (rouge) Franchissement routier / non routier (en rouge : passage à niveau)

P / P Stationnement voiture / vélo

Arrêt transport public en correspondance

Zone d'habitation

Zone d'activités

Zone mixte

Zone centrale

Zone besoins publics

Disponibles / volontaristes

Infographie Citec 2014

Source : Potentiel de densification des arrêts du RER Valais ; Citec ; RegionAlps (2015)